

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA-VALLÉE-DU-RICHELIEU
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANTOINE-SUR-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu tenue au lieu habituel des séances du Conseil, le mardi 10 novembre 2009.

Sont présents, monsieur le Maire,
ainsi que mesdames et messieurs les Conseillers,

Martin Lévesque
Martine Lizotte,
Serge Archambault,
Alexandre Saint-Jacques,
Yvon Plante,
Danielle Lajeunesse,

tous formant quorum sous la présidence du Maire.

Est absent en raison du remplacement du Maire à la séance mensuelle de la Régie de l'AIBR, monsieur le Conseiller, Jonathan Chalifoux. Il arrive dans la Salle et prend sa place à la Table à 20h30, vers la fin de la présentation du Rapport du Maire. *

Est également présente, madame Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière pour agir aussi comme secrétaire aux présentes.

1. Ouverture de la séance

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans la Salle et invite madame Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à la cérémonie civique d'assermentation des Élus municipaux.

Madame Guertin indique que le 2 octobre 2009, suite à la fin de la période du dépôt des déclarations de candidatures, elle a proclamé élus sans opposition les personnes suivantes et que celles-ci ont prêté serment respectivement les 27 et 28 octobre 2009: monsieur Jonathan Chalifoux, au poste numéro 3 de Conseiller, monsieur Serge Archambault, au poste numéro 2 de Conseiller, et monsieur Yvon Plante, au poste numéro 5 de Conseiller.

Elle indique également que suite au scrutin du 1^{er} novembre 2009, les personnes suivantes ont été proclamées élues le 6 novembre 2009 et que celles-ci ont prêté serment le 6 novembre 2009 : monsieur Martin Lévesque, au poste de Maire, madame Martine Lizotte, au poste numéro 1 de Conseillère, monsieur Alexandre Saint-Jacques, au poste numéro 4 de Conseiller, et madame Danielle Lajeunesse, au poste numéro 6 de Conseillère.

CÉRÉMONIE CIVIQUE
D'ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le mardi, 10 novembre 2009 à compter de 20 :00 heures, en la Salle du Conseil de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, 1060, rue du Moulin-Payet, province de Québec, se tient la cérémonie civique d'assermentation des personnes élues au Conseil municipal.

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, procède à la cérémonie civique de l'assermentation des Élus municipaux ce mardi 10 novembre 2009, en présence des habitants et contribuables de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu:

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Martin Lévesque**, gestionnaire de 1^{er} niveau à la Société de transport de Montréal (STM), domicilié au 15, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Maire** conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Martine Lizotte**, éducatrice en service de garde à la Commission scolaire des Patriotes, domiciliée au 19, rue des Saules à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseillère au poste numéro 1**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Serge Archambault**, agriculteur, domicilié au 1345, rang du Brûlé à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au poste numéro 2**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Jonathan Chalifoux**, technicien en géomatique, domicilié au 75, rue Marie-Rose à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au poste numéro 3**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009,

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Alexandre Saint-Jacques**, travailleur autonome en techniques de génie mécanique et civil, domicilié au 624, chemin du Rivage à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au poste numéro 4**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Yvon Plante**, commis senior à la Société coopérative de Verchères, domicilié au 1798, rang du Brûlé à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseiller au poste numéro 5**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Danielle Lajeunesse**, technicienne en administration à la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), domiciliée au 80, rue des Érables à Saint-Antoine-sur-Richelieu, déclare sous serment que j'exercerai ma fonction de **Conseillère au poste numéro 6**, conformément à la Loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de cette Municipalité.

Et je signe : _____

Déclaré sous serment devant moi à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Élise Guertin, directrice générale et secrétaire-trésorière

FIN DE LA CÉRÉMONIE CIVIQUE
D'ASSERMENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX.

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 2009-11-232

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé tout en laissant ouvert son point 12 Affaires nouvelles, jusqu'à la levée de la présente:

1. Ouverture de la séance ordinaire et mensuelle

1.1 Cérémonie civique d'assermentation des Élus municipaux

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Adoption de procès-verbal (aux)

3.1 Séance ordinaire d'octobre tenue le 29 septembre 2009

4. ADMINISTRATION

4.1. Administration générale

4.1.1 Recommandations du comité de sélection pour l'embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière (madame Élise Guertin)

4.1.2 Contrat d'entretien et de soutien des applications 2010 PG Govern QC inc. (ACCESCITE-UEL)

4.1.3 Renouvellement du contrat d'assurance générale du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

4.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance collective 2010

4.1.5 Reconduction du contrat avec SCDD pour la fourrière animale

4.1.6 Opération Nez rouge Contrecoeur, édition 2009

4.1.7 Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu, don 2009

4.1.8 Société d'agriculture du Comté de Verchères, don 2009

4.1.9 Autorisation de dépense – ordinateur portable Bureau du Maire

4.2. Autres affaires en administration générale

4.2.1 Divulgence des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil

4.2.2 Divulgence des contributions électorales des Candidats

4.2.3 Nomination du Maire suppléant

4.2.4 Nomination du substitut du Maire à la MRC

4.2.5 Nomination du substitut du Maire à la Régie de l'AIBR

4.2.6 Nomination de l'Élu sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

4.2.7 Nomination de l'Élu sur le Comité consultatif en environnement (CCE)

4.2.8 Nomination de l'Élu représentant la Municipalité sur le réseau Biblio

4.2.9 Responsabilités des Élus – Formation des Comités du Conseil

4.2.10 Autorisation de signatures pour les effets bancaires

4.2.11 Offre de services juridiques et de formation pour 2010

4.2.12 Rapport du Maire (présentation et dépôt)

4.3. Administration financière

4.3.1 Présentation et adoption des factures payées et à payer

4.3.2 Rapport des dépenses autorisées par délégation de compétence

4.3.3 Suivi budgétaire au 31 octobre 2009

4.3.4 Carte de crédit au nom de la Municipalité

4.3.5 Indicateurs de gestion 2008 (dépôt)

4.3.6 Séance extraordinaire pour Budget 2010: Mardi 15 décembre 2009 à 20h

4.4. Centre communautaire et administratif

4.4.1 Rapport du Comité

4.4.2 Reconduction de contrats pour 2010

4.4.2.1 Les Escalateurs Atlas inc.

4.4.2.2 Siemens Technologies du bâtiment Itée

4.4.3 Autorisation de dépense(s)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1. Service de prévention des incendies

5.1.1 Rapport du Comité

5.1.2 Rapports du directeur du service de prévention des incendies (DI)

5.1.3 Autorisation de dépenses

5.2 Démission d'un pompier à temps partiel (monsieur Martin Lévesque)

5.3 Recommandation du di pour embauche de 2 pompiers à temps partiel

5.3.1 Monsieur Francis Leblanc

5.3.2 Monsieur Maxime Adam

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

6. **TRANSPORT ROUTIER et TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1 Rapport du directeur des services de voirie et travaux publics
 - 6.2 Autorisation de dépense(s)
 - 6.3 Démission du représentant extérieur pour le transport adapté (monsieur Marcel Légaré)
 - 6.4 Réclamation de l'aide financière accordée par le MTQ suite à la fin des travaux
7. **HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 7.1 Rapport du Comité consultatif en Environnement (CCE)
 - 7.1.2 Aide financière à l'école Georges-Étienne-Cartier pour vermicompostage
8. **RÈGLEMENT(S)**
 - 8.1 Suivi des règlements d'urbanisme n^{os} 2009-001 à 2009-010 (2^{ème} avis de motion)
9. **AVIS DE MOTION N^{o(s)}**
 - 9.1 2009-001 Plan d'urbanisme révisé
 - 9.2 2009-002 Zonage
 - 9.3 2009-003 Lotissement
 - 9.4 2009-004 Construction
 - 9.5 2009-005 Permis et certificats
 - 9.6 2009-006 Dérogations mineures
 - 9.7 2009-007 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 9.8 2009-008 Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)
 - 9.9 2009-009 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
 - 9.10 2009-010 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - 9.11 2010-01 Règlement établissant les taux de taxes et tarifications exercice 2010
 - 9.12 2010-02 Règlement relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes
10. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 10.1 Rapport du directeur du service d'urbanisme
 - 10.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
11. **LOISIR, CULTURE, TOURISME**
 - 11.1. **Loisir**
 - 11.1.1 Rapport du Comité
 - 11.1.2 Autorisation de dépense(s)
 - 11.2. **Bibliothèque**
 - 11.2.1 Rapport du Comité
 - 11.3. **Culture**
 - 11.3.1 Rapport du Comité
 - 11.3.2 Autorisation de dépense(s) pour Maison de la Culture de SAR
 - 11.4. **Tourisme**
 - 11.4.1 Adhésion 2010 à Tourisme Vallée-du-Richelieu
 - 11.4.2 Adhésion 2010 à Tourisme Montérégie
12. **PARCS ET TERRAINS DE JEUX**
 - 12.1 Rapport du Comité
 - 12.2 Autorisation de dépenses
13. **AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)**
 - 13.1 Jour du Souvenir, 11 novembre 2009, Bureau municipal fermé
14. **IMMOBILISATION(S)**
 - 14.1 Suivi du projet de construction Pavillon des loisirs
15. **PÉRIODE DE QUESTION(S)**
16. **CORRESPONDANCE(S)**
17. **PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)**
18. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

3. ADOPTION PROCÈS-VERBAL

3.1 Séance ordinaire d'octobre tenue le 29 septembre 2009

RÉSOLUTION N° 2009-11-233

Considérant qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire d'octobre tenue le 29 septembre 2009 en raison de la période électorale municipale et en vertu de la résolution de modification n° 2009-09-189 à cet effet, a été distribuée aux Membres du Conseil avant la tenue de la présente, que tous déclarent en avoir pris connaissance et s'en trouvent satisfaits;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Lévesque, appuyé par mon Yvon Plante, et résolu :

Que le Conseil adopte le procès-verbal du 29 septembre 2009 tel que rédigé, avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité

4. ADMINISTRATION

4.1. Administration générale

4.1.1 Recommandations du comité de sélection pour l'embauche d'une directrice générale et secrétaire-trésorière – Embauche de madame Élise Guertin

RÉSOLUTION N° 2009-11-234

Considérant l'appel de candidatures publié du 14 au 25 septembre 2009 pour combler le poste de directeur (trice) générale et secrétaire-trésorier (ère) pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

Considérant le Comité de sélection formé par des Membres du Conseil municipal précédent ainsi que de l'actuel depuis le scrutin du 1^{er} novembre 2009: messieurs Raymond Billette, Roger Paquette, Yvon Plante et Martin Lévesque, lequel Comité a procédé aux entrevues le 14 octobre 2009, de 5 candidats (es) sélectionnés (es) sur 12 candidatures reçues;

En conséquence, il est proposé par monsieur Martin Lévesque, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal embauche au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, madame Élise Guertin;

Que ledit Conseil autorise le Maire à signer le contrat de travail à cet effet avec la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

4.1.2 Contrat d'entretien et de soutien des applications 2010
PG Govern QC inc. (ACCESCITE-UEL)

RÉSOLUTION N° 2009-11-235

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs au contrat d'entretien et soutien des applications 2010 ACCESCITE-UEL PG Govern QC inc. au montant de 2 500 \$ plus les taxes applicables avec PG Govern, montant à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.1.3 Renouvellement du contrat d'assurance générale 2010

RÉSOLUTION N° 2009-11-236

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat d'assurance générale 2010 au montant estimé à 20 580\$ taxes applicables incluses avec le courtier de la Mutuelle

Avis aux lecteurs :
**Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

des Municipalités du Québec, Chapdelaine assurances, montant estimé à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.1.4 Renouvellement du contrat d'assurance collective 2010

RÉSOLUTION N° 2009-11-237

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs au renouvellement du contrat d'assurance collective 2010 des employés de la Municipalité possiblement avec modification (s) avec le courtier de Desjardins Sécurité financière, Chapdelaine assurances, dépenses à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.1.5 Reconduction du contrat avec SCDD pour la fourrière animale

RÉSOLUTION N° 2009-11-238

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la reconduction en 2010 aux mêmes tarifs qu'en 2009, du contrat de la fourrière animale avec la Société de contrôle des animaux domestiques (SCDD), dépenses à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.1.6 Opération Nez rouge Contrecoeur, édition 2009

RÉSOLUTION N° 2009-11-239

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil autorise un don de 100 \$ tel que prévu en dépense au budget 2009 à Opération Nez rouge Contrecoeur.

Adopté à l'unanimité

4.1.7 Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu, don 2009

RÉSOLUTION N° 2009-11-240

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise un don de 311 \$ tel que prévu en dépense au budget 2009 au Centre d'action bénévole de la Vallée du Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

4.1.8 Société d'agriculture du Comté de Verchères, don 2009

RÉSOLUTION N° 2009-11-241

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil autorise un don de 150 \$ tel que prévu en dépense au budget 2009 à la Société d'agriculture du Comté de Verchères.

Adoptée à l'unanimité

4.1.9 Autorisation de dépense – ordinateur portable Bureau du Maire

RÉSOLUTION N° 2009-11-242

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

Que le Conseil autorise des dépenses en immobilisation n'excédant pas 1 000 \$ taxes applicables en sus pour l'achat d'un ordinateur portable et ses accessoires pour le Bureau du Maire.

Adoptée à l'unanimité

4.2 Autres affaires en administration générale

4.2.1 Divulgence des intérêts pécuniaires des Membres du Conseil

Conformément à l'article 357 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires complétés de divulgation des intérêts pécuniaires de chacun des Membres de ce Conseil municipal sont déposés.

* * * * *

4.2.2 Divulgence des contributions électorales des Candidats

Conformément à l'article 513.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, les formulaires complétés de divulgation des contributions électorales de chacun des Candidats à l'élection du 1^{er} novembre 2009 sont déposés, sauf celui du Candidat, monsieur Denis Campeau, lequel formulaire sera déposé à une séance ultérieure et obligatoirement au plus tard le 31 décembre 2009 au Bureau municipal.

* * * * *

4.2.3 Nomination du Maire suppléant

RÉSOLUTION 2009-11-243

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Yvon Plante, Maire suppléant de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, pour agir en l'absence ou l'incapacité d'agir du Maire.

Adoptée à l'unanimité

4.2.4 Nomination substitut du Maire à la MRC de La Vallée-du-Richelieu

RÉSOLUTION 2009-11-244

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Yvon Plante, substitut du Maire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à la MRC, et le délègue à la MRC de La Vallée-du-Richelieu, pour agir en l'absence ou l'incapacité d'agir du Maire.

Adoptée à l'unanimité

4.2.5 Nomination substitut du Maire à la Régie de l'AIBR

RÉSOLUTION 2009-11-245

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux, substitut du Maire de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'AIBR, et le délègue à la Régie de l'AIBR, pour agir en l'absence ou l'incapacité d'agir du Maire.

Adoptée à l'unanimité

4.2.6 Nomination de l'Élu sur le Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

RÉSOLUTION 2009-11-246

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux, et le mandate sur le Comité consultatif d'urbanisme de la Municipalité (CCU).

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

4.2.7 Nomination de l'Élu sur le Comité consultatif en environnement (CCE)

RÉSOLUTION 2009-11-247

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme le Conseiller, monsieur Alexandre Saint-Jacques, et le mandate sur le Comité consultatif en environnement (CCE).

Adoptée à l'unanimité

4.2.8 Nomination de l'Élue représentant la Municipalité sur le réseau Biblio

RÉSOLUTION 2009-11-248

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil municipal désigne et nomme la Conseillère, madame Martine Lizotte, représentante de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu au réseau Biblio et la délègue sur le Conseil d'administration du réseau Biblio.

Adoptée à l'unanimité

4.2.9 Responsabilités des Élus – Formation des Comités du Conseil

Le Maire, monsieur Martin Lévesque, distribue les responsabilités suivantes aux Membres de son Conseil, lesquels Membres, sont tous et chacun, supervisés et encadrés par le Maire dans leurs responsabilités respectives:

Madame Martine Lizotte, Conseillère poste n° 1

Comité culture et tourisme, embellissement, bibliothèque

Secondée par monsieur Alexandre Saint-Jacques, Conseiller poste n° 4

Élue déléguée sur le Conseil d'administration du réseau Biblio (résolution n° 2009-11-248)

Monsieur Serge Archambault, Conseiller poste n° 2

Comité transport, voirie, commerces

Secondé par madame Danielle Lajeunesse, Conseillère poste n° 6

Monsieur Jonathan Chalifoux, Conseiller poste n° 3

Comité urbanisme, hygiène du milieu (Eau - égout)

Secondé par monsieur Yvon Plante, Conseiller poste n° 5

Substitut du Maire à l'AIBR (résolution n° 2009-11-245)

Élu délégué sur le CCU (résolution n° 2009-11-246)

Monsieur Alexandre Saint-Jacques, Conseiller poste n° 4

Comité environnement, matières résiduelles, technologie de l'information

Secondé par monsieur Jonathan Chalifoux, Conseiller poste n° 3

Élu délégué sur le CCE (résolution n° 2009-11-247)

Yvon Plante, Conseiller poste n° 5

Comité sécurité publique et incendie, Centre communautaire et administratif (CCA)

Secondé par monsieur Serge Archambault, Conseiller poste n° 2

Maire suppléant (résolution n° 2009-11-243)

Substitut du Maire à la MRC de La Vallée-du-Richelieu (résolution n° 2009-11-244)

Madame Danielle Lajeunesse, Conseillère poste n° 6

Comité loisirs, parcs et terrains de jeux, OMH

Secondée par madame Martine Lizotte, Conseillère poste n° 1

* * * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

4.2.10 Autorisation de signatures pour les effets bancaires

RÉSOLUTION N° 2009-11-249

Considérant le scrutin général tenu le 1^{er} novembre 2009 et l'élection des nouveaux Membres du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu;

En conséquence, il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques et résolu :

- Que** le Maire, Martin Lévesque et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin, sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu ;
- Qu'** en l'absence ou dans l'incapacité d'agir du Maire, le Maire suppléant, Yvon Plante et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Élise Guertin sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu;
- Qu'** en l'absence ou dans l'incapacité d'agir de la directrice générale et secrétaire-trésorière, le Maire, Martin Lévesque, ou le Maire suppléant, Yvon Plante et la secrétaire comptable, Denyse Laliberté, sont les représentants de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, à l'égard de tout compte que ladite Municipalité détient ou détiendra à la Caisse populaire Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu.
- Que** copie de la présente résolution soit transmise à l'autorité compétente de ladite Caisse aux fins de les informer des présentes dispositions et aussi pour remplacer toutes résolutions à ce même sujet, le tout prenant effet séance tenante, ce 10 novembre 2009.

Adoptée à l'unanimité

4.2.11 Offre de services juridiques et de formation pour 2010

Offre de services juridiques 2010 par Paradis, Lemieux, Francis

RÉSOLUTION N° 2009-11-250

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

- Que** la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu adhère à un abonnement annuel pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010 pour les services juridiques du cabinet d'avocats Paradis, Lemieux, Francis, M^e Éline Francis étant notre responsable de dossier et aussi à titre d'avocats de la Municipalité selon les termes de l'offre de services juridiques datée du 3 novembre 2009, le coût forfaitaire de 500 \$ plus les taxes applicables est à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

Formation des Élus par Paradis, Lemieux, Francis

RÉSOLUTION N° 2009-11-251

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

- Que** le Conseil autorise une journée de formation des Élus en janvier 2010, formation dispensée par M^e Éline Francis du cabinet d'avocats Paradis, Lemieux, Francis, au montant forfaitaire de 750 \$ plus les frais de déplacement et les taxes applicables tels que les termes de l'offre de formation datée du 3 novembre 2009, dépenses à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.2.12 Rapport du Maire

Conformément à l'article 955, le Maire présente et dépose son rapport ce 10 novembre 2009, lequel rapport sera publié dans le bulletin municipal *La Gloriette* distribué mensuellement à toutes les portes de notre territoire municipal. Le rapport sera également publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca

* * * * *

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

- * *Il est 20h30, le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux arrive dans la Salle et prend sa place à la Table (vers la fin de la présentation du Rapport du Maire).*

4.3 Administration financière

4.3.1 Présentation et approbation des comptes payés et à payer

RÉSOLUTION N° 2009-11-252

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil approuve les comptes payés et à payer au 10 novembre 2009 tels que présentés au montant total de 142 293,37 \$, à savoir :

Déboursés en date du 10 novembre 2009	10 780,90 \$
Achat du mois	131 512,47 \$
	Adoptée à l'unanimité

4.3.2 Rapport(s) des dépenses autorisées par délégation de compétence

Le rapport au 10 novembre 2009 au montant de 87,07 \$ taxes applicables incluses, du directeur du service des travaux publics concernant les dépenses autorisées par délégation de compétence, est déposé.

* * * * *

4.3.3 Suivi budgétaire au 31 octobre 2009

Conformément à l'article 176.4 du *Code municipal du Québec* ainsi qu'au règlement municipal n° 2006-004 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, le suivi budgétaire au 31 octobre 2009 est déposé.

* * * * *

4.3.4 Carte de crédit au nom de la Municipalité

RÉSOLUTION N° 2009-11-253

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à une demande d'une carte de crédit Visa Desjardins au nom de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu auprès de la Caisse Desjardins de Saint-Antoine-sur-Richelieu ou de son Centre financier aux entreprises (CFE);

Que le Conseil fixe la limite de crédit à 3 000 \$ et ladite carte sera émise (à puce) en 2 exemplaires, l'une dédiée au Maire, monsieur Martin Lévesque, et l'autre dédiée à la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Élise Guertin, carte de crédit émise pour faciliter le règlement de certaines dépenses d'administration courante et générale de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

4.3.5 Indicateurs de gestion 2008

En vertu de l'arrêté ministériel, (*projet de loi no 106 (2002, chapitre 37) Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal, (Loi sur le ministère des Affaires municipales et de la Métropole, article 17.6.1)*), le rapport des indicateurs de gestion 2008 a été préparé et produit au MAMROT le 20 octobre 2009 et celui-ci est déposé à la Table du Conseil. Ce rapport sera publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca

* * * * *

4.3.6 Mardi 15 décembre 2009 à 20h – Séance extraordinaire pour Budget 2010

La date et l'heure de la séance extraordinaire pour l'adoption des prévisions budgétaires 2010 et des sujets s'y rapportant sont fixées par le Conseil au mardi 15 décembre 2009 à compter de 20h00. Conformément à l'article 956 du *Code municipal du Québec*, un avis public à cet

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

effet sera entre autres publié dans le bulletin municipal *La Gloriette* distribué à toutes les portes du territoire municipal ainsi que sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca

* * * * *

4.4. Centre communautaire et administratif

4.4.1 Rapport du Comité

Le directeur du service des travaux publics, monsieur Marc Béland a fait rapport verbal au Conseil réuni en caucus le 6 novembre 2009 et les décisions suivantes en découlent:

4.4.2 Reconduction de contrats pour 2010

4.4.2.1 Les Escalateurs Atlas inc.

RÉSOLUTION N° 2009-11-254

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la reconduction du contrat d'inspection des plates-formes élévatoires du Centre communautaire et administratif avec Les Escalateurs Atlas inc., au coût de 640 \$ plus les taxes applicables et tels que les termes du contrat 2010 daté du 14 octobre 2009, dépenses à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.4.2.2 Siemens Technologies du bâtiment ltée

RÉSOLUTION N° 2009-11-255

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tous les documents relatifs à la reconduction du contrat d'entretien de notre réseau avertisseur incendie du Centre communautaire et administratif avec Siemens Technologies du bâtiment ltée, au coût de 1 154 \$ plus les taxes applicables et tels que les termes du contrat 2010 daté du 8 octobre 2009, dépenses à prévoir au budget 2010.

Adoptée à l'unanimité

4.4.3 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION No 2009-11-256

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses au montant de 1 322 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, comme suit:

Description	Montant
Mise au point souffleuse	20 \$
2 tapis caoutchouc pour hall (4' x 50') +/- 565 \$ chacun	1 130 \$
Aérotherme 4800W/240 v (pour sous-sol module)	172 \$

Adoptée à l'unanimité

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

5.1 Service de protection contre les incendies

5.1.1 Rapport du Comité

Le Conseiller, monsieur Yvon Plante fait rapport verbal des activités du service de protection contre les incendies, et dépose les lettres de recommandations du directeur (DI) dudit service et les décisions suivantes en découlent:

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

5.1.2 Rapports du directeur du service de protection contre les incendies

Les rapports du mois d'octobre 2009 préparés par le directeur du service de protection contre les incendies (DI), monsieur Michel Frisée, sont déposés.

* * * * *

5.1.3 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION N° 2009-11-257

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu :

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 1 500 \$ plus les taxes applicables s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
3 boyaux de 50 pieds x 4 pouces	1 500 \$

Adoptée à l'unanimité

5.2 Démission d'un pompier à temps partiel

RÉSOLUTION N° 2009-11-258

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil accepte la démission du pompier à temps partiel, monsieur Martin Lévesque.

Adoptée à l'unanimité

5.3 Recommandations du DI pour embauche de 2 pompiers à temps partiel

5.3.1 Monsieur Francis Leblanc

RÉSOLUTION N° 2009-11-259

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Francis Leblanc comme pompier à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, aux conditions usuelles.

Adoptée à l'unanimité

5.3.2 Monsieur Maxime Adam

RÉSOLUTION N° 2009-11-260

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Serge Archambault, et résolu:

Que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Maxime Adam comme pompier à temps partiel pour le service de protection contre l'incendie de la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu et ce, aux conditions usuelles.

Adoptée à l'unanimité

6. TRANSPORT ROUTIER et TRAVAUX PUBLICS

6.1 Rapport du directeur des services de voirie et travaux publics

Le rapport préparé par le directeur des services de voirie et travaux publics, monsieur Marc Béland, concernant le mois de novembre et comportant les travaux exécutés en octobre et ceux à venir en novembre est déposé. Monsieur Béland a également fait rapport verbal au Conseil réuni en caucus le 6 novembre dernier et la décision suivante en découle:

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

6.2 Autorisation de dépenses

RÉSOLUTION N° 2009-11-261

Il est proposé par monsieur Serge Archambault, appuyé par monsieur Yvon Plante, et résolu:

Que le Conseil autorise des dépenses estimées au montant de 1 696 \$, taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit :

Description	Montant
Émondage CUM inc. (abattage d'arbre au 288 rang Allard et émondage de 2 arbres au 312 de l'Acadie)	971 \$
Asphalte froid (2 t.m.)	725 \$

Adoptée à l'unanimité

6.3 Démission du représentant extérieur pour le transport adapté

Le Conseil est informé de la démission effective le 31 octobre 2009 du représentant extérieur pour le service du transport adapté, monsieur Marcel Légaré.

* * * * *

6.4 Réclamation de l'aide financière accordée par le MTQ suite à la fin des travaux

RÉSOLUTION N° 2009-11-262

Il est proposé par monsieur Yvon Plante, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil accepte les travaux terminés concernant l'amélioration du chemin Monseigneur-Gravel et du rang de l'Acadie et les dépenses s'y rapportant au montant de 93 224,20 \$ taxes applicables incluses (au net 89 095,17 \$) dont il a autorisé les paiements par sa résolution n° 2009-11-252, plus le montant à venir concernant la pierre et son transport dont le paiement sera autorisé lors de la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009;

Que le Conseil réclame la subvention de 8 000 \$ accordée par le Ministre délégué aux Transports, monsieur Norman MacMillan, par l'entremise de notre député, monsieur Stéphane Bergeron;

Que le Conseil déclare que les dépenses pour lesdits travaux ne font pas l'objet d'une autre subvention et demande au ministère des Transports de bien vouloir lui verser ladite subvention consentie au dossier n° 00014627-1 - 57075 (16) - 2009-06-04-7.

Adoptée à l'unanimité

7. HYGIÈNE DU MILIEU

7.1 Rapport du Comité consultatif en Environnement (CCE)

Le Conseiller, monsieur Jonathan Chalifoux, indique qu'un procès-verbal du CCE pourra être déposé à une séance ultérieure.

Monsieur Chalifoux rappelle que monsieur Drudy a quitté la présidence du CCE et il adresse à nouveau, en son nom, en celui du Conseil et en celui du Comité, des remerciements à monsieur Drudy pour sa participation, son implication et son dévouement au sein du CCE dans les dossiers environnementaux de la Municipalité.

Monsieur Chalifoux fait rapport verbal du projet de compostage à l'école George-Étienne-Cartier et la décision suivante en découle:

7.1.2 Aide financière à l'école Georges-Étienne-Cartier pour vermicompostage

RÉSOLUTION N° 2009-11-263

Il est proposé par monsieur Alexandre Saint-Jacques, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil autorise une aide financière au montant de 230 \$ à l'école Georges-Étienne-Cartier pour son projet de vermicompostage.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

8. RÈGLEMENT(S)

8.1 Suivi des règlements d'urbanisme n^{os} 2009-001 à 2009-010

Les règlements n^{os} 2009-001 à 2009-010 sont maintenant prêts à être adoptés. Les nouveaux Membres du nouveau Conseil n'ayant pas terminé la lecture de ceux-ci, ils ne sont pas en mesure de procéder à leur adoption avant la séance ordinaire du 1^{er} décembre 2009. Pour se conformer à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, il est requis qu'un 2^{ème} avis de motion soit donné pour chacun des règlements d'urbanisme:

9. AVIS DE MOTION N^{o(s)}

9.1 2009-001 Plan d'urbanisme révisé

AVIS DE MOTION N^o 2009-001 (2^{ième})

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2009-001 - Plan d'urbanisme révisé", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.2 2009-002 Zonage

AVIS DE MOTION N^o 2009-002 (2^{ième})

Je, Serge Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2009-002 - Zonage", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.3 2009-003 Lotissement

AVIS DE MOTION N^o 2009-003 (2^{ième})

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2009-003 - Lotissement", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.4 2009-004 Construction

AVIS DE MOTION N^o 2009-004 (2^{ième})

Je, Alexandre Saint-Jacques, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n^o 2009-004 - Construction", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

9.5 2009-005 Permis et certificats

AVIS DE MOTION N° 2009-005 (2^{ième})

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-005 - Permis et certificats", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.6 2009-006 Dérogations mineures

AVIS DE MOTION N° 2009-006 (2^{ième})

Je, Danielle Lajeunesse, Conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-006 - Dérogations mineures", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.7 2009-007 Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

AVIS DE MOTION N° 2009-007 (2^{ième})

Je, Martine Lizotte, Conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-007 - Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.8 2009-008 Plans d'aménagement d'ensemble (PAE)

AVIS DE MOTION N° 2009-008 (2^{ième})

Je, Serge Archambault, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-008 - Plan d'aménagement d'ensemble (PAE)", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.9 2009-009 Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS DE MOTION N° 2009-009 (2^{ième})

Je, Jonathan Chalifoux, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-009 - Projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

9.10 2009-010 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

AVIS DE MOTION N° 2009-010 (2^{ième})

Je, Alexandre Saint-Jacques, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du *Code municipal du Québec*, le règlement intitulé : "Règlement n° 2009-010 - Comité consultatif d'urbanisme", une copie dudit règlement ayant été transmise à chacun des Membres du Conseil le 6 novembre 2009.

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.11 2010-01 Règlement établissant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2010

AVIS DE MOTION N° 2010-01

Je, Yvon Plante, Conseiller, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement intitulé : "Règlement n° 2010-01 établissant les taux de taxes et tarifications pour l'exercice financier 2010".

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

9.12 2010-02 Règlement relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes

AVIS DE MOTION N° 2010-02

Je, Danielle Lajeunesse, Conseillère, donne avis de motion à l'effet qu'à une séance ultérieure de ce Conseil, je présenterai pour adoption, le règlement intitulé : "Règlement n° 2010-02 relatif à la répartition des coûts de construction, de réparation ou d'entretien des branches 1 à 5 du cours d'eau Des Chênes".

Donné à Saint-Antoine-sur-Richelieu, ce 10 novembre 2009

10. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

10.1 Rapport du directeur du service d'urbanisme

Le rapport du mois de novembre 2009, comportant les activités du 25 septembre au 5 novembre 2009 et préparé par le directeur du service d'urbanisme, monsieur Marc Béland, est déposé.

* * * * *

10.2 Rapport du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

Aucune réunion du CCU n'a été tenue depuis la dernière rencontre le 28 septembre 2009.

La Municipalité est en 2^{ème} appel de candidatures pour combler un poste au sein du CCU, lequel est publié sur le site web de la Municipalité à l'adresse www.saint-antoine-sur-richelieu.ca et à paraître dans *La Gloriette* de novembre. À cet effet, il est demandé entre autres aux intéressés de présenter une lettre motivant leur intérêt à faire partie du CCU.

* * * * *

11. LOISIR, CULTURE, TOURISME

11.1. Loisir

11.1.1 Rapport du Comité

La Conseillère, madame Danielle Lajeunesse fait rapport verbal des activités du service des loisirs et la décision suivante en découle:

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

11.1.2 Autorisation de dépense(s)

RÉSOLUTION N° 2009-11-264

Il est proposé par madame Danielle Lajeunesse, appuyé par madame Martine Lizotte, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses estimées à 1 166 \$ taxes applicables en sus s'il y a lieu, comme suit:

Description	Montant
Activités thématiques : Spectacle de Noël	660 \$
Animation ateliers décoration de Noël	200 \$
Surprises de Noël pour les enfants	150 \$
Matériel d'animation : Brault et Bouthillier	156 \$

Adoptée à l'unanimité

11.2. Bibliothèque

11.2.1 Rapport du Comité

La Conseillère, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des dernières activités à la Bibliothèque.

* * * * *

11.3 Culture

11.3.1 Rapport du Comité

La Conseillère, madame Martine Lizotte fait rapport verbal des activités de la Maison de la Culture et la décision suivante en découle:

11.3.2 Autorisation de dépense(s) pour Maison de la Culture de SASR

RÉSOLUTION N° 2009-11-265

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par monsieur Jonathan Chalifoux, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses estimées à 3 435 \$, comme suit:

Description	Montant
Honoraires du personnel à l'accueil	500 \$
Manutention	60 \$
Cachet d'artistes (Renaud Paradis)	1 300 \$
Permis d'alcool	75 \$
Ventes d'œuvres/paiement aux artistes – 20% (enveloppe sur paiement d'œuvres)	1 500 \$
Imprimerie (environ)	200 \$

Adoptée à l'unanimité

11.4 Tourisme

11.4.1 Adhésions 2010 à Tourisme Vallée-du-Richelieu

RÉSOLUTION N° 2009-11-266

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses au montant suffisant à prévoir au budget 2010 pour l'inscription de la Municipalité au guide et au site internet 2010-2011 de Tourisme Vallée-du-Richelieu.

Adoptée à l'unanimité

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

11.4.2 Adhésion 2010 à Tourisme Montérégie

RÉSOLUTION N° 2009-11-267

Il est proposé par madame Martine Lizotte, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, et résolu:

Que le Conseil autorise les dépenses au montant suffisant à prévoir au budget 2010 pour l'inscription de la Municipalité au guide et au site internet 2010-2011 de Tourisme Montérégie.

Adoptée à l'unanimité

12. PARCS ET TERRAINS DE JEUX

12.1 Rapport du Comité

12.2 Autorisation de dépenses

La Conseillère, madame Danielle Lajeunesse indique que les bandes de patinoires seront installées prochainement. Aucune dépense n'est à autoriser.

* * * * *

13. AFFAIRE(S) NOUVELLE(S)

Le Maire, monsieur Martin Lévesque indique que le Bureau municipal est fermé le mercredi 11 novembre 2009 en raison du congé férié du Jour du Souvenir.

* * * * *

14. IMMOBILISATION(S)

14.1 Suivi du projet de construction Pavillon des loisirs

Le Maire indique que la Municipalité est en contact étroit avec madame Beaudry, notre chargée de projet du MAMROT, dans la demande de révision à la hausse de la subvention pour le projet de construction du Pavillon des loisirs, mais que nous sommes toujours en attente d'une réponse.

* * * * *

15. PÉRIODE DE QUESTION(S)

Le Maire et son Conseil procèdent à la période de questions à l'intention des personnes présentes, laquelle période débute à 21h20 et porte sur: contrat avec PG Govern, Centre d'action bénévole de la Vallée-du-Richelieu, Internet haute-vitesse, vidange des fosses septiques, forage gazière, règlement de tarification pour cours d'eau Des Chênes et ses branches, revenus et dépenses de la Maison de la Culture.

16. CORRESPONDANCE(S) (reçue(s) le)

- | | |
|------------|---|
| 02 octobre | Les Fleurons du Québec : 35 municipalité honorées par les Fleurons du Québec lors du congrès annuel 2009 de la FQM dont 3 Fleurons pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

Invitation à l'hôtel des Seigneurs de Saint-Hyacinthe le 18 novembre 2009 pour le dévoilement officiel de la quatrième édition des Fleurons du Québec |
| 08 octobre | Office des personnes handicapées du Québec, bureau de la directrice générale, madame Céline Giroux : Transmission de la politique gouvernementale <i>À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité</i> . La politique vise à accroître la participation sociale des personnes handicapées sur un horizon de 10 ans et viendra appuyer la mise en œuvre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnel et sociale, adoptée en 2004, en plus d'être une référence incontournable pour les ministères et organismes publics dans l'accomplissement de leurs obligations à l'égard de l'intégration sociale des personnes handicapées. L'office des personnes handicapées du Québec entreprendra l'automne prochain une tournée de promotion à travers le Québec afin de présenter la politique aux différents acteurs publics et à l'ensemble de la population |
| 13 octobre | CLD de la Vallée-du-Richelieu : Résultat du sondage internet haute-vitesse pour notre Municipalité :
430 sondages ont été envoyés et 120 sondages ont été reçus pour un taux de participation de 28% |

Avis aux lecteurs :
Le présent procès-verbal pourra être adopté par le
Conseil municipal à une séance ultérieure.

Procès-verbal de la séance ordinaire du 10 novembre 2009

- 20 personnes se disent satisfaites de leur service Internet
2 sondages ont été rejetés
3 personnes n'ont pas d'intérêt pour le projet
95 lettres d'intérêt ont été reçues
- 20 octobre Monsieur Yves Laframboise, spécialiste mandaté par l'Association des plus beaux villages du Québec pour effectuer les réévaluations périodiques des villages actuellement membre ou pour évaluer toute nouvelle demande d'adhésion : il exprime son appréciation du fait que Saint-Antoine-sur-Richelieu demeure dans toute la vallée du Richelieu l'un des plus beaux ensembles de la région.
- 08 octobre MRC de La Vallée-du-Richelieu :
Compte rendu du Comité conjoint de communication de la séance extraordinaire du 1^{er} octobre 2009
- 21 octobre Dévoilement officiel, le 1^{er} octobre 2009, du tout nouveau site Internet de la MRC au www.mrcvr.ca
- 23 octobre Résolution d'adjudication du contrat pour la collecte, le transport et l'élimination des déchets solides suite à l'appel d'offres commun fait par la MRC
- Règlement numéro 44-09 relatif au règlement de constitution et de régie interne du Comité de développement culture de la MRC et la résolution l'ayant adopté
- 27 octobre Résolution d'adoption des projets de règlement numéro 32-09-4 et 32-09-5 modifiant le Schéma d'aménagement révisé de la MRC, lesdits projets de règlement et leur document d'accompagnement sur la nature des modifications
- 29 octobre MAMROT, direction de l'évaluation foncière : proportion médiane à 94% et facteur comparatif à 1,06 pour l'exercice financier 2010 (2^{ème} année du rôle triennal 2009-2010-2011)
- 10 novembre MAMROT, bureau de la sous-ministre : monsieur Laurent Lessard, Ministre du MAMROT a fait publier en date du 3 novembre 2009, un avis à la *Gazette officielle du Québec*, ayant pour effet de fixer à cette date l'entrée en vigueur du règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 que les Conseils des municipalité ont adopté avant le 30 septembre dernier

17. PROCHAINE(S) RENCONTRE(S)

- Caucus: mercredi, 25 novembre 2009 (19h)
 - Séance publique ordinaire: mardi, 1^{er} décembre 2009 (20h)
 - Séance publique extraordinaire (budget 2010): mardi, 15 décembre 2009 (20h)
- * * * * *

Le Maire, monsieur Martin Lévesque, adresse des remerciements aux Membres du Conseil précédent pour leur implication et leur dévouement pour la Municipalité. Il demande une proposition pour la levée de la séance.

* * * * *

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION N° 2009-11-268

L'ordre du jour étant épuisé, sur motion de monsieur Yvon Plante, appuyé par madame Danielle Lajeunesse, la séance est levée à 22h00.

Adoptée à l'unanimité

Certificat de crédits suffisants

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées par le Conseil municipal au cours de la présente séance.

Martin Lévesque,
Maire

Élise Guertin, Directrice générale
et secrétaire-trésorière